



Direction Régionale de l'Environnement
BASSE-NORMANDIE

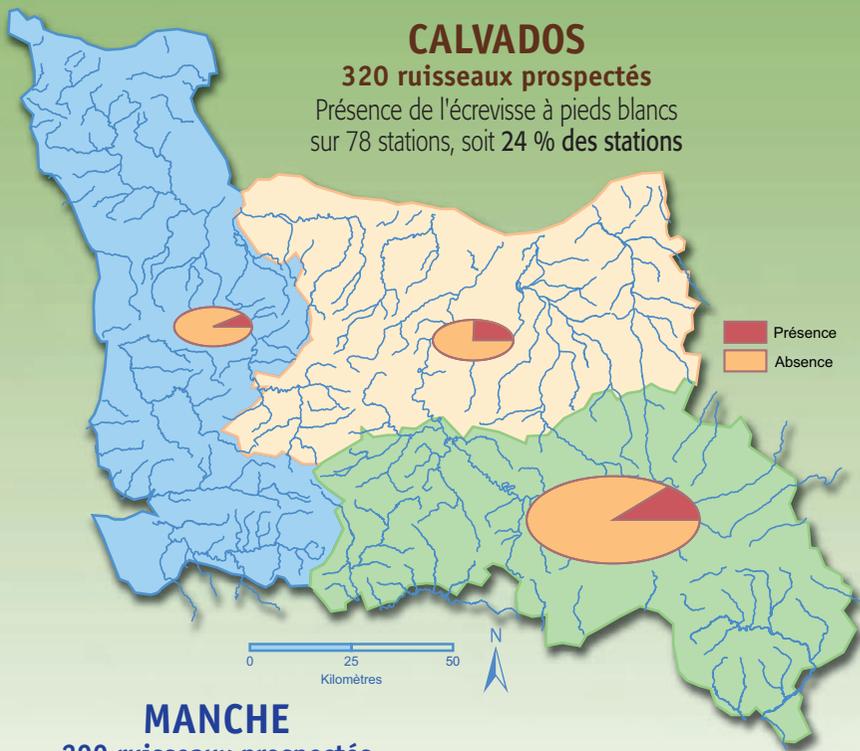
L'écrevisse à pieds blancs est une espèce caractéristique des cours d'eau de bonne qualité. Elle se rencontre dans des ruisseaux frais, à courants rapides, riches en abris, avec des fonds de graviers et de cailloux. Les inventaires réalisés sur la région montrent qu'elle n'est aujourd'hui présente que sur les petits ruisseaux qui se trouvent tout à l'amont des bassins versants. Ces très petits cours d'eau, souvent appelés à tort fossés ou collecteurs, sont à l'origine de nos fleuves et rivières et doivent impérativement être protégés pour préserver la biodiversité et garantir les usages



Protéger les petits ruisseaux c'est aussi contribuer à l'atteinte du bon état écologique des eaux en 2015, conformément à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)



Sur près de 2000 ruisseaux potentiellement favorables à l'écrevisse à pieds blancs prospectés entre 2000 et 2007, seuls 267 abritent encore l'espèce, soit à peine plus de 10 %



Des programmes de restauration des cours d'eau sont possibles, pour obtenir des informations complémentaires, CONTACTEZ LA CATER DE BASSE-NORMANDIE :

02 33 62 25 10
cater.bn@wanadoo.fr
http://cater.free.fr

L'écrevisse à pieds blancs, une espèce et son habitat menacés en Basse-Normandie



Autrefois abondante dans tous les cours d'eau de la région et pêchée par les anciens jusque dans les lavoirs, l'écrevisse à pieds blancs, en voie de disparition dans toute la France, est aujourd'hui une espèce protégée : sa pêche est très réglementée en Basse-Normandie, elle est recensée dans de nombreux sites Natura 2000, et plusieurs arrêtés de protection de biotope (APB) visent à préserver ses dernières populations. Menacée par la pollution et la concurrence avec les espèces envahissantes, c'est néanmoins la dégradation de son habitat qui semble être une des principales causes de sa raréfaction.

Conception : CATER de Basse-Normandie - Crédits photos : M.Bachelier, Eliazi, JM.Plessier, F.Renaud, L.Ostagnet, S.Weil

A FAIRE

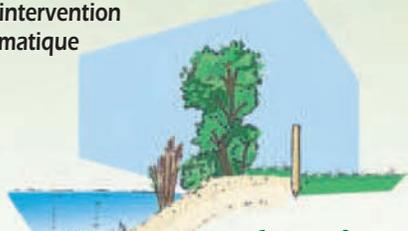
Clôtures, abreuvoirs

- Protection de la berge et du lit du ruisseau
- Abreuvement sain pour les animaux

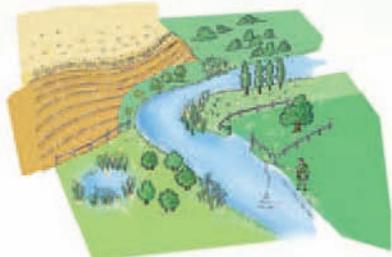


Bonne gestion de la végétation des rives

Maintenir ou régénérer la végétation (herbes, broussailles, buissons, arbustes, arbres) sans intervention systématique



Un bassin versant préservé



- Installer et préserver des zones tampons : haies bocagères, bandes enherbées (piégeage des intrants excédentaires, frein au ruissellement)
- Maintenir les zones humides

L'écrevisse à pieds blancs, symbole des petits ruisseaux dont l'habitat est préservé et où...

...la qualité de l'eau est irréprochable

Un quart de l'eau potable en Basse-Normandie est prélevée dans les cours d'eau. Or, les pollutions ponctuelles ou diffuses des petits ruisseaux ont un impact sur la qualité de l'eau en aval.



...la quantité d'eau est suffisante

Un cours d'eau dont les berges, le lit et les zones humides adjacentes sont en bon état permet de limiter les crues et d'avoir suffisamment d'eau en été.



...la biodiversité est optimale

Outre les écrevisses à pieds blancs, de nombreuses espèces remarquables au niveau régional et européen trouvent refuge ou se reproduisent dans les ruisseaux : truite, chabot, lamproie.



A NE PAS FAIRE

Piétinement du bétail

- Destruction et envasement du lit
- Dégradation de la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau
- Risque pour la santé animale



Traitements chimiques

(totalement interdits depuis fin 2006)

- Dégradation de la qualité de l'eau
- Risque pour la santé publique
- Déstabilisation des berges par disparition de la végétation



Travaux hydrauliques

(Curage, recalibrage)

Opérations traumatisantes pour les cours d'eau : destruction des habitats, accélération des écoulements, etc.

Interdits ou impérativement soumis à procédure administrative



Passages busés

Mal installés, ils peuvent bloquer la migration des poissons et des écrevisses et détruire le lit du cours d'eau

Impérativement soumis à procédure administrative

